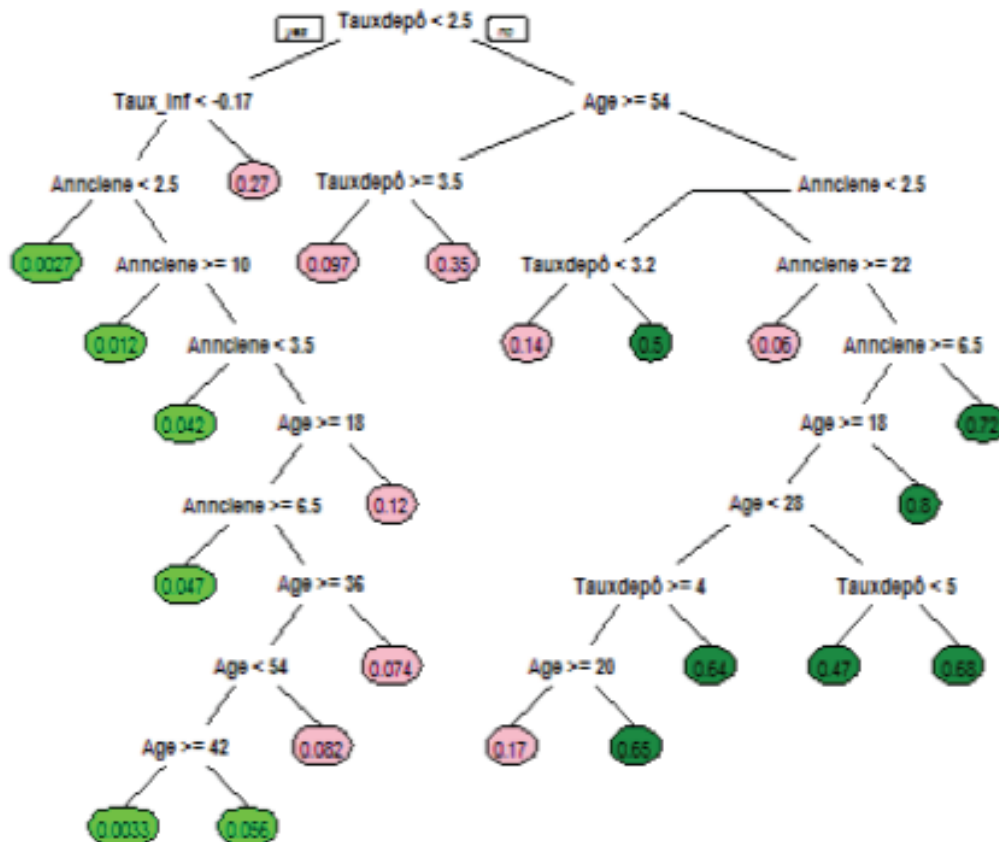


Les tables de l'actuariat: histoire de rachats, épisode 2

Par **Rédaction** - 10 mars, 2019



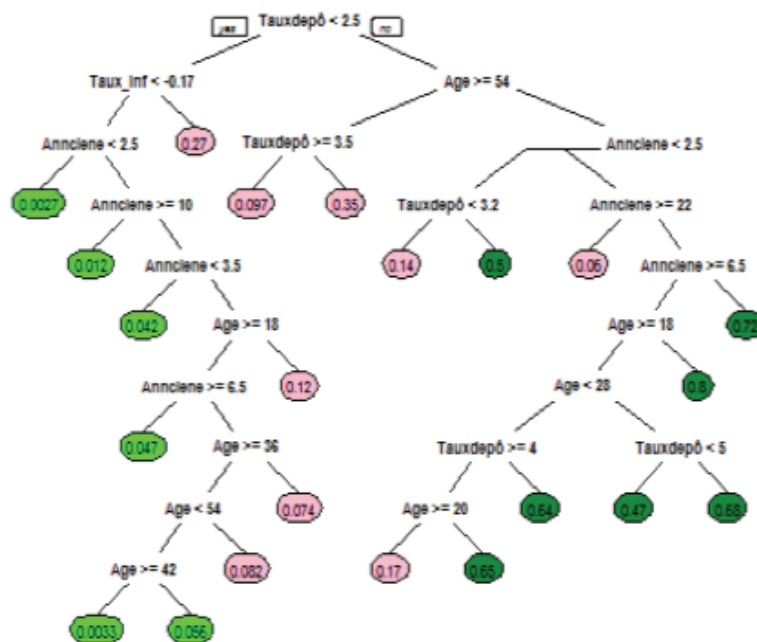
Rédigé par Eric MANIABLE et Raissa FOTIA SANTSA.

Dans l'épisode précédent nos actuaires avaient construit des tables de taux de rachats en fonction de l'ancienneté des contrats. L'objectif était de pouvoir estimer le volume de rachats qui devraient être observés dans l'année pour mieux gérer la trésorerie.

Cependant, le DAF a lu quelque part qu'il y a deux types de rachats. Les rachats dits structurels, qui représentent la part « naturelle » d'assurés qui connaissent un besoin de trésorerie. Ces rachats sont réputés pour être indépendants de l'évolution des marchés financiers et de la politique de revalorisation de l'épargne de la société d'assurance. Et les rachats conjoncturels, qui dépendent de l'évolution des marchés financiers,... et qui traduisent des arbitrages que fait l'assuré entre différents types de placements.

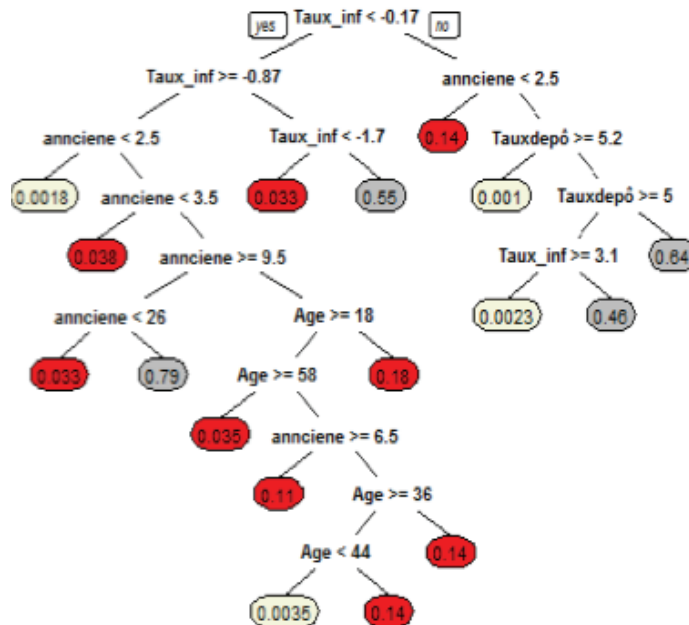
Le DAF a compris que cette courbe de taux de rachats représente une moyenne sur de nombreuses années. Il aimerait savoir, en fonction de la conjoncture économique et financière actuelle, quelle pourrait être l'intensité des rachats. Il demande donc à nos deux actuaires de réfléchir à cette problématique. Mme Senior et M. Junior, actuaires tous deux, se disent qu'il faut introduire d'autres variables qui ne sont pas dans les bases de données de la Compagnie Vie : taux de dépôt en banque, taux de prêt, taux d'inflation... Et qu'il faut abandonner les modèles classiques (Kaplan Meier et Nelson

Alaen), pour se tourner vers des modèles plus modernes tels que la méthode CART (Classification And Regression Tree).



Alors que la précédente courbe ne dépendait que de l'ancienneté du contrat, cette méthode permet déjà de constater que l'âge de l'assuré a aussi beaucoup d'importance la décision de rachat total du contrat. Il apparaît également que le taux de dépôt en banque et l'inflation sont des indicateurs prépondérants dans la décision de rachat. Mais pourquoi les taux de rachat seraient très élevés lorsque le taux de dépôt est supérieur à 5% ? M. Junior suggère que ça reflète parfaitement le phénomène d'arbitrage : l'assuré, sachant qu'il peut avoir un rendement important en plaçant son épargne à la banque, fait un rachat total.

Mme Senior doute qu'un nombre aussi important d'assurés soient aussi bien informés (plusieurs centaines chaque année). Elle se dit qu'il y a un indicateur qui n'a pas été intégré et qui expliquerait le lien entre le rachat et la montée des taux de dépôt bancaire. Après analyse, il semblerait que, lorsqu'il y a crise économique, les personnes utilisent leur épargne pour compenser la baisse des revenus. Ce qui, d'une part, pousse les banques à mieux rémunérer pour attirer l'épargne dont ils ont besoin, et, d'autre part, correspond au moment où les assurés rachètent. Pour conforter ce raisonnement, il serait logique que les rachats partiels soient également sensibles à ces indicateurs. Les Dirigeants demandent aux actuaires de faire la même étude sur les rachats partiels. M. Junior obtient l'arbre suivant.



Pour le rachat partiel, les taux de dépôts en banque sont moins discriminants que l'inflation. Mais une inflation forte correspond également à une période où les prix croissent et le besoin quotidien de liquidités augmente pour les ménages, et donc ils désinvestissent.

Il ne reste donc au DAF qu'à chercher les prévisions économiques pour l'année à venir, puis de faire passer tout le portefeuille dans ces arbres pour avoir une prévision du nombre de contrats qui devraient être rachetés totalement ou partiellement.

Mais il semblerait que notre DAF ne soit pas totalement satisfait. La suite au prochain épisode...



Rédaction

Financial Afrik se propose de délivrer l'information financière stratégique aux cadres et dirigeants, à travers une newsletter quotidienne et un site web qui couvre toute la finance africaine.